



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 01.04.2022
Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie

Présents :

M. BONIN Gérard, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. VIGNE Olivier, Mme CHAPPAZ Aurélie, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, M. GILLES Xavier, Mme PELLETIER Émeline, Mme DEGIRAL Laurence.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusés : M. MAIRE Pierre, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia.

Pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : M. DESBOUIS Serge.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h35.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 Février 2022. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Attribution du marché d'assainissement concernant le schéma directeur

Le BDQE devait remettre l'analyse des offres cette semaine à la Mairie. Du fait de la charge de travail de ses agents, les informations seront transmises plus tardivement que prévu. Il est donc proposé de reporter ce point à un Conseil ultérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de sursoir au vote et d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un futur Conseil.

Vote des subventions aux associations

Demande de subventions des associations 2022 et participations						
demandes parvenues Nom association ou organisme	demandes non parvenues		Prévision budgétaire maximum : 2000 euros			
	Montant 2021	Montant demandé 2022	Écart 2021-2022	Montant attribué	Imputation budgétaire	
pétanque trecautoise	100	100	0	100	6574	
donneur de sang jaligny sur besbre	100	100	0	100		
prévention routière	0	0	0	0		
DDEN Jaligny-Dompierre-Le Donjon	0	0	0	0		
Étoile de Besbre	100	0	-100	0		
chasse	100	100	0	100		
APF France handicap	0	0	0	0		
Amicale des retraités TRETEAU	100	100	0	100		
KAPEVELO (50 euros 2019)	0	50	50	50		
ACPG CATM	50	50	0	50		
Caisse des écoles	430	390	-40	390		
Voyage scolaire	0	680	680	680		
MFR Salignv	150	200	50	200		
France Alzheimer	0	0	0	0		
MFR Saint Léopardin	0	100	100	100		
IFI 03	60	0	-60	0		
Souvenir Français	50	50	0	50		
Total à inscrire au compte d'imputation 6574	1240	1920	680	1920		
SPA du bourbonnais	529	526	-3	526		6281
Allier à livre ouvert	72,38	71,96	-0,42	71,96		
Centre social	1627,87	1690,58	62,71	1690,58		
Total à inscrire au compte d'imputation 6281				2288,54		
SIVOS	2596,23	1896,52	-699,71	1896,52		65548
Total à inscrire au compte d'imputation 65548				1896,52		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les montants présents dans le tableau ci-dessus, et autorise le Maire à inscrire les sommes au budget primitif de la commune au titre de l'année 2022 et engager ces dépenses.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune a augmenté les taux d'imposition au cours de l'année 2021. Il rappelle également que les bases d'imposition, fixées par l'État, ont augmenté cette année de plus de 3%. Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux communaux au titre de l'année 2022 et de reprendre les taux en vigueur pour 2021 soit :

⇒ Taxe foncière sur le bâti : 34.90% pour un produit fiscal attendu de 128 153 euros.

⇒ Taxe foncière sur le non bâti : 37.42 % pour un produit fiscal attendu de 62 155 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les taux en l'état et acte de ne pas augmenter ces derniers pour 2022.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Devis ONET

Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a actuellement un contrat concernant l'entretien de ses locaux avec Madame REBOLLO Véronique, auto-entrepreneuse. Cette dernière arrêtant bientôt son activité, la Mairie a fait réaliser un devis à l'entreprise ONET afin de savoir à combien cela pourrait revenir de souscrire une prestation incluant le ménage des locaux et la fourniture des consommables. Le dernier devis reçu s'élève à 10 252.80 euros TTC sans consommables et 11 820 euros TTC avec consommables, pour une année. Pour rappel, la prestation annuelle actuelle coûte à la Mairie plus de 10 300 euros TTC par an, sans fourniture des consommables et en prenant en compte le fait que Madame REBOLLO n'intervient pas sur les mois de juillet et août. Monsieur le Maire propose au Conseil, dans un souci de simplification et d'économie, de retenir la prestation d'ONET fournitures comprises à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise ONET, pour une mise en place du contrat au 1^{er} Septembre 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Ouverture APC vendredis après-midi

Monsieur le Maire rappelle la proposition de Monsieur Pierre ANDRÉ, Secrétaire de Mairie, lors d'un précédent Conseil, d'ouvrir l'agence postale communale les vendredis après-midi à compter du 1^{er} Avril, suite aux nombreuses demandes d'administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver cette proposition avec prise d'effet au 1^{er} Avril 2022 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Pose candélabre étang

Monsieur le Maire expose la proposition du SDE03 pour la pose d'un candélabre à l'étang. Le coût du projet s'élève à 3400 euros, financé à hauteur de 850 euros par le SDE03 et 2550 euros par la commune. Le coût est à imputer dans les cotisations des années futures, avec soit un paiement en une fois de 2550 euros soit un étalement sur 5 ans pour 511 euros par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver ce projet et acte pour un étalement des dépenses sur 5 ans et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vente du tracteur communal

Monsieur le Maire rappelle le projet de vente du tracteur actuel de la commune dans l'optique de son remplacement. Il expose l'offre reçue par Monsieur BONNEFOI Didier, pour une reprise à hauteur de 13 500 euros TTC. Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le prix de vente proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le prix de vente du bien à 13 500 euros TTC à Monsieur BONNEFOI Didier et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Passage en agglomération COUTANT

Monsieur le Maire et Monsieur CHASSAGNE, 1er Adjoint, ont reçu l'UTT de Lapalisse pour les problèmes de vitesse à COUTANT. Le Département ne paiera pas pour sécuriser ce lieu. Il va donc falloir statuer sur le passage de cette portion en agglomération avant d'envisager des aménagements. L'UTT n'ayant pas fait retour des éléments nécessaires à la Mairie pour que les élus puissent se prononcer en toute connaissance de cause, il est proposé de statuer sur cette affaire lors d'un prochain Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de sursoir au vote et d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un futur Conseil.

Modification règlement de l'étang

Monsieur le Maire rappelle que suite à la commission « Pêche, étang communal », il a été décidé de proposer au Conseil la mise en place d'une carte de fidélité pour les pêcheurs. Il convient également de modifier les règlements de l'étang et des camping-cars.

Monsieur Olivier VIGNE, 3^{ème} Adjoint et Vice-Président de ladite Commission, présente au Conseil le modèle de carte ainsi que les propositions de modifications des règlements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la mise en place de la carte de fidélité, valide le modèle présenté et les modifications des règlements et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Questions orales

Motion contre fermetures de classes RPI SAINT-LEON / SORBIER / LIERNOLLES :

Monsieur le Maire expose le courrier et la délibération reçu de la Mairie de Sorbier concernant son opposition à d'éventuelles fermetures de classes sur les communes du SIVOS et plus particulièrement sur le RPI de SAINT-LEON / SORBIER / LIERNOLLES. Le Conseil prend acte de ces faits.

Inscription prix Émile Mâle : la commune a reçu une invitation à participer au prix Émile Mâle. Le dossier étant similaire à celui réalisé pour les rubans du patrimoine, la commune a donc déposé un dossier.

Invitation Fondation du Patrimoine : une plaque sera remise à la commune lors d'une cérémonie à Montluçon le 15 Avril 2022 concernant les travaux de l'Église.

Concours agricole Jaligny : Monsieur le Maire expose la demande reçue de la part des organisateurs du concours agricole de Jaligny afin que la commune fournisse un lot pour les participants. La commune a offert un lot que Monsieur le Maire a déposé en Mairie de Jaligny.

Concours agricole Varennes-sur-Allier : Monsieur le Maire expose la demande reçue de la part des organisateurs du concours agricole de Varennes afin que la commune fournisse un lot pour les participants. La commune a offert un lot que Monsieur le Maire a remis à l'organisateur de l'évènement.

Agents municipaux : Monsieur le Maire fait le point sur les différents dossiers en cours au niveau du personnel. Une commission du personnel aura lieu bientôt pour évoquer ces sujets.

Déchets verts : Une commission espaces verts se réunira le jeudi 7 Avril à 18h30 en Mairie afin de préparer l'ouverture du dépôt pour l'année 2022.

Blason : Monsieur CHASSAGNE présente les propositions de blasons reçues de la part de Monsieur BINON. Une commission communication se réunira avec Monsieur BINON pour réaliser un blason personnalisé.

Repas élus agents – 11 juin 2022 : Monsieur le Maire propose de fixer le repas réunissant les élus et les agents au 11 juin 2022. Le repas sera fixé le midi.

Intervention de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire remercie les élus ayant participé au relevage des tombes au cimetière.

Intervention de Monsieur Olivier VIGNE : les élus ayant fait les relevages de tombes ont permis d'économiser environ 12 000 euros, différentiel fait entre les devis reçus des entreprises de pompes funèbre et le temps passé par les élus en comptant le coût de location de la minipelle.

Intervention de Madame CHAPPAZ : Madame CHAPPAZ rend compte que les enfants ne se comportent pas correctement durant le transport entre CHAVROCHES et TRETEAU. Monsieur le Maire va contacter le Maire de CHAVROCHES pour faire le point.

Intervention de Madame Émeline PELLETIER : Madame PELLETIER soumet au Conseil l'idée d'une MAM sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que cette compétence est communautaire et que la Mairie va se rapprocher de l'intercommunalité pour voir ce qu'il est possible de faire.

Intervention de Monsieur Gérard BONIN : Monsieur BONIN demande que la commune agrandisse les surfaces de jachères. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine commission des espaces verts.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le jeudi 14 Avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 22h10.

